

Le réseau de l'aide juridique
au service des gens...



COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

**Renseignements particuliers
du 2^e groupe d'opposition**

Avril 2023

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

DU 2^e GROUPE D'OPPOSITION

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS		PAGES
06	Liste des concours de recrutement qui se sont tenus incluant, pour chacun de ces concours : ☐ le nombre de postes à combler; ☐ le nombre de postulants; ☐ la date; ☐ la nature (concours réservé ou non); ☐ le taux de réussite; ☐ la répartition par région administrative; ☐ la date de la publication des résultats.	1
16	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer, l'âge de ces créances (ventilé par années) et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour la prochaine année.	2
22	Concernant les mandats pour les dossiers d'immigration pour l'année écoulée : a. Nombre total des demandes adressées aux bureaux d'aide juridique et à la pratique privée; b. Nombre de demandes acceptées et refusées et les motifs de refus; c. Nombre de mandats émis à la pratique privée; d. Coût moyen investi pour ce type de dossier, en distinguant entre la pratique privée et les bureaux d'aide juridique.	3
23	Nombre de mandats d'aide juridique, ventilé par région, émis en présence de circonstances exceptionnelles et en raison que le fait de ne pas la déclarer financièrement admissible entraînerait pour cette personne un tort irréparable, sur décision du comité administratif de la Commission des services juridiques (application des articles 4.3 et 4.13 de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques).	5
24	Nombre de mandats d'aide juridique, ventilé par région, accordée en matière autre que criminelle ou pénale, lorsque la personne à qui l'aide juridique serait accordée subit ou subira vraisemblablement une atteinte grave à sa liberté, notamment une mesure de garde ou de détention (application de l'article 4.7, par. 8 de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques).	6
25	Nombre de mandats d'aide juridique, ventilé par région, accordée en matière autre que criminelle ou pénale, lorsqu'il s'agit de toute autre affaire, si cette affaire met en cause ou mettra vraisemblablement en cause soit la sécurité physique ou psychologique d'une personne, soit ses moyens de subsistance, soit ses besoins essentiels et ceux de sa famille (application de l'article 4.7, par. 9 de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques).	7
26	Nombre de mandats d'aide juridique refusés ou retirés en vertu de l'article 4.11 de la loi sur l'aide Juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques.	8
27	Coût total des frais judiciaires payés par le réseau d'aide juridique pour les bénéficiaires desservis par des avocats salariés ou par des avocats de la pratique privée, par catégories de frais.	9
28	Ventilation détaillée des effectifs, au 31 mars 2023, pour la Commission des services juridiques ainsi que pour chacun des bureaux d'aide juridique régionaux.	10

Renseignements particuliers	Étude des crédits 2023-2024
Question 06	Liste des concours de recrutement qui se sont tenus incluant, pour chacun de ces concours : ☐ le nombre de postes à combler; ☐ le nombre de postulants; ☐ la date; ☐ la nature (concours réservé ou non); ☐ le taux de réussite; ☐ la répartition par région administrative; ☐ la date de la publication des résultats.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Aucun, non applicable.

Renseignements particuliers	Étude des crédits 2023-2024
Question 16	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer, l'âge de ces créances (ventilé par années) et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour la prochaine année.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

1.	Créances à recevoir:	Février 2023
	Volet contributif	632 223 \$
	Recouvrement des coûts	1 087 155 \$
	Total	1 719 378 \$
2.	Procédure de recouvrement:	
	Réclamations écrites, relances téléphoniques, deuxième envoi écrit (mise en demeure).	

Question 22	Concernant les mandats pour les dossiers d'immigration pour l'année écoulée :
	a. Nombre total des demandes adressées aux bureaux d'aide juridique et à la pratique privée;
	b. Nombre de demandes acceptées et refusées et les motifs de refus;
	c. Nombre de mandats émis à la pratique privée;
	d. Coût moyen investi pour ce type de dossier, en distinguant entre la pratique privée et les bureaux d'aide juridique.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

- a) **Total des demandes en immigration, incluant les réfugiés politiques selon qu'elles ont été acceptées ou refusées par région**
Du 1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2022 - volet contributif et volet gratuit

Régions	Total	Acceptées	%	Refusées	%	Non-Statuées	%
Abitibi-Témiscamingue	1	0	0.0%	1	100.0%	0	0.0%
Bas St-Laurent-Gaspésie	10	5	50.0%	5	50.0%	0	0.0%
Côte-Nord	3	0	0.0%	0	0.0%	3	100.0%
Estrie	77	59	76.6%	15	19.5%	3	3.9%
Laurentides-Lanaudière	15	6	40.0%	8	53.3%	1	6.7%
Mauricie-Centre -du-Québec	32	16	50.0%	16	50.0%	0	0.0%
Montréal	6 556	5 904	90.1%	380	5.8%	272	4.1%
Outaouais	57	54	94.7%	3	5.3%	0	0.0%
Québec	60	49	81.7%	10	16.7%	1	1.7%
Rive-Sud	21	13	61.9%	8	38.1%	0	0.0%
Saguenay-Lac St-Jean	2	2	100.0%	0	0.0%	0	0.0%
Total	6 834	6 108	89.4%	446	6.5%	280	4.1%

- b) **Répartition des motifs de refus pour les dossiers d'immigration (incluant réfugiés politiques)**
Du 1er avril 2022 au 31 décembre 2022 - volet contributif et volet gratuit

Voir l'annexe intitulée "Motif de refus" ci-jointe.

- c) **Répartition des demandes en immigration acceptées selon qu'elles ont été confiées à des avocats salariés ou à des avocats de la pratique privée par région**
Du 1er avril 2022 au 31 décembre 2022 - volet contributif et volet gratuit

Régions	Avocats salariés	%	Avocats de la pratique privée	%	Total des demandes acceptées
Abitibi-Témiscamingue	0	0.0%	0	0.0%	0
Bas St-Laurent-Gaspésie	3	60.0%	2	40.0%	5
Côte-Nord	0	0.0%	0	0.0%	0
Estrie	10	16.9%	49	83.1%	59
Laurentides-Lanaudière	0	0.0%	6	100.0%	6
Mauricie-Centre -du-Québec	6	37.5%	10	62.5%	16
Montréal	929	15.7%	4 975	84.3%	5 904
Outaouais	0	0.0%	54	100.0%	54
Québec	1	2.0%	48	98.0%	49
Rive-Sud	0	0.0%	13	100.0%	13
Saguenay-Lac St-Jean	0	0.0%	2	100.0%	2
Total	949	15.5%	5 159	84.5%	6 108

- d) **Coût moyen**

Le coût moyen d'un dossier en immigration confié et payé aux avocats de la pratique privée pour la période du 1er avril 2022 au 31 décembre 2022 est de 832 \$, excluant les frais d'admissibilité et les autres frais d'administration de ces dossiers.



MOTIFS de REFUS

		Application de l'article 4.11												Application de l'article 70				
		<u>TOTAL</u> <u>REFUS</u>	<u>Refus</u> <u>de</u> <u>contribuer</u>	<u>Inadmiss.</u> <u>financière</u>	<u>Service</u> <u>nommé.</u> <u>exclu</u>	<u>Article 69</u>	<u>Service</u> <u>non</u> <u>couvert</u>	<u>Non-</u> <u>vraisembl.</u> <u>de droit</u>	<u>Peu de</u> <u>chance de</u> <u>succès</u>	<u>Coût</u> <u>déraison-</u> <u>nable</u>	<u>Impossible</u> <u>d'exécution</u>	<u>Refus</u> <u>règlement</u> <u>raisonn.</u>	<u>Autres</u> <u>serv.</u> <u>dispon.</u>	<u>Encontre</u> <u>loi sur</u> <u>A.J.</u>	<u>Dispos</u> <u>d'un</u> <u>bien</u>	<u>Refus de</u> <u>fournir</u> <u>renseign.</u>	<u>Renseign.</u> <u>faux ou</u> <u>inexacts</u>	<u>Autre</u> <u>cas</u> <u>Art.70</u>
Civil et administratif		7,900	319	1,456	113	90	1,512	166	475	12	8	3	148	348	3	4,194	17	70
Familial		7,734	337	2,179	0	1	53	35	63	5	1	0	12	158	3	5,208	26	73
Protection de la jeunesse		1,976	113	435	0	0	0	0	5	0	0	0	2	75	0	1,422	1	15
Immigration		446	13	58	0	0	9	11	14	0	2	0	0	4	0	351	2	6
Homologation		241	0	4	0	0	5	1	8	0	13	5	0	21	0	86	0	7
SARPA		1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<u>Civil</u>	57.0%	<u>18,298</u>	<u>783</u>	<u>4,132</u>	<u>113</u>	<u>91</u>	<u>1,579</u>	<u>213</u>	<u>565</u>	<u>17</u>	<u>24</u>	<u>8</u>	<u>162</u>	<u>606</u>	<u>6</u>	<u>11,261</u>	<u>46</u>	<u>171</u>
	100.0%		4,3%	22.6%	0.6%	0.5%	8.6%	1.2%	3.1%	0.1%	0,1%	0.0%	0.9%	3.3%	0.0%	61.5%	0.3%	0.9%
Carcéral		884	38	48	2	0	46	3	2	0	0	0	0	116	0	648	2	7
Criminel		3,291	119	523	8	0	69	5	10	0	1	0	0	39	2	2,563	12	22
Criminel/Jeunesse		163	4	18	0	0	15	0	0	0	0	0	0	5	0	121	1	3
Criminel/Sommaire		7,746	221	1,312	19	0	480	12	2	1	8	0	5	103	0	5,914	15	48
Procédures et Divers		2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<u>Criminel</u>	37.7%	<u>12,086</u>	<u>382</u>	<u>1,903</u>	<u>29</u>	<u>0</u>	<u>610</u>	<u>20</u>	<u>14</u>	<u>1</u>	<u>9</u>	<u>0</u>	<u>5</u>	<u>263</u>	<u>2</u>	<u>9,246</u>	<u>30</u>	<u>80</u>
	100.0%		3,2%	15.7%	0.2%	0.0%	5.0%	0.2%	0.1%	0.0%	0,1%	0.0%	0.0%	2.2%	0.0%	76.5%	0.2%	0.7%
Notarial		124	5	14	0	0	56	0	0	0	0	0	1	1	0	59	0	1
<u>Notarial</u>	0.4%	<u>124</u>	<u>5</u>	<u>14</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>56</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>0</u>	<u>59</u>	<u>0</u>	<u>1</u>
	100.0%		4,0%	11.3%	0.0%	0.0%	45.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0,0%	0.0%	0.8%	0.8%	0.0%	47.6%	0.0%	0.8%
Données Incomplètes		1,571	7	104	3	2	37	2	1	0	0	0	3	29	1	1,368	3	12
<u>Données incomplètes</u>	4.9%	<u>1,571</u>	<u>7</u>	<u>104</u>	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>37</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>3</u>	<u>29</u>	<u>1</u>	<u>1,368</u>	<u>3</u>	<u>12</u>
	100.0%		0,4%	6.6%	0.2%	0.1%	2.4%	0.1%	0.1%	0.0%	0,0%	0.0%	0.2%	1.8%	0.1%	87.1%	0.2%	0.8%
<u>Grand Total</u>	100.0%	<u>32,079</u>	<u>1 177</u>	<u>6,153</u>	<u>145</u>	<u>93</u>	<u>2,282</u>	<u>235</u>	<u>580</u>	<u>18</u>	<u>33</u>	<u>8</u>	<u>171</u>	<u>899</u>	<u>9</u>	<u>21,934</u>	<u>79</u>	<u>264</u>
	100.0%		3,7%	19.2%	0.5%	0.3%	7.1%	0.7%	1.8%	0.1%	0,1%	0.0%	0.5%	2.8%	0.0%	68.4%	0.2%	0.8%

Q_{uestion} 23	Nombre de mandats d'aide juridique, ventilé par région, émis en présence de circonstances exceptionnelles et en raison que le fait de ne pas la déclarer financièrement admissible entraînerait pour cette personne un tort irréparable, sur décision du comité administratif de la Commission des services juridiques (application des articles 4.3 et 4.13 de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques).
-----------------------------------	---

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

En 2022-2023, aucune demande a été transmise au comité administratif de la Commission par les directeurs généraux. L'article 4.3 de la Loi sur l'aide juridique permet au comité administratif de la Commission, sur recommandation du directeur général, d'admettre à l'aide juridique quelqu'un qui n'est pas financièrement admissible, en tenant compte de circonstances exceptionnelles et du fait qu'un refus entraînerait pour cette personne un tort irréparable.

Aucun mandat n'a été émis en vertu de l'article 4.13 de la Loi sur l'aide juridique pour la période du 1er avril 2022 au 31 janvier 2023. Cet article permet au comité administratif de la Commission, sur recommandation du directeur général, d'accorder l'aide juridique à une personne qui ne peut, suivant les autres dispositions de la Loi, bénéficier de cette aide, s'il considère que des circonstances exceptionnelles le justifient et que le fait de lui refuser cette aide entraînerait pour cette personne un tort irréparable.

Q _{uestion} 24	Nombre de mandats d'aide juridique, ventilé par région, accordée en matière autre que criminelle ou pénale, lorsque la personne à qui l'aide juridique serait accordée subit ou subira vraisemblablement une atteinte grave à sa liberté, notamment une mesure de garde ou de détention (application de l'article 4.7, par. 8 de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques).
-------------------------	--

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

7 131 mandats ont été émis en vertu du paragraphe 8° de l'article 4.7 de la Loi sur l'aide juridique pour la période de 9 mois du 1er avril 2022 au 31 décembre 2022. Cet article stipule qu'en matière autre que criminelle ou pénale, l'aide juridique est accordée pour toute affaire dont un tribunal est ou sera saisi si la personne à qui l'aide juridique serait accordée subit ou subira vraisemblablement une atteinte grave à sa liberté, notamment une mesure de garde ou de détention.

Q_{uestion} 25	Nombre de mandats d'aide juridique, ventilé par région, accordée en matière autre que criminelle ou pénale, lorsqu'il s'agit de toute autre affaire, si cette affaire met en cause ou mettra vraisemblablement en cause soit la sécurité physique ou psychologique d'une personne, soit ses moyens de subsistance, soit ses besoins essentiels et ceux de sa famille (application de l'article 4.7, par. 9 de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques).
-----------------------------------	---

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

9 807 mandats ont été émis en vertu du paragraphe 9^o de l'article 4.7 de la Loi sur l'aide juridique pour la période de 9 mois du 1er avril 2022 au 31 décembre 2022. Cet article stipule qu'en matière autre que criminelle ou pénale, l'aide juridique est accordée pour toute affaire dont un tribunal est ou sera saisi qui met en cause soit la sécurité physique ou psychologique d'une personne, soit ses moyens de subsistances, soit ses besoins essentiels et ceux de sa famille.

Q_{uestion} 26	Nombre de mandats d'aide juridique refusés ou retirés en vertu de l'article 4.11 de la loi sur l'aide Juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques.
-----------------------------------	--

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Le nombre de mandats refusés ou retirés en vertu de l'article 4.11 de la Loi sur l'aide juridique pour la période de 9 mois du 1er avril 2022 au 31 décembre 2022, est de 1 852. L'article 4.11 prévoit qu'en matière autre que criminelle ou pénale, l'aide juridique peut être refusée ou retirée, selon le cas, lorsque l'affaire ou le recours n'apparaît pas fondé, compte tenu notamment de l'un ou l'autre des facteurs suivants :

- 1) la personne qui demande l'aide ne peut établir la vraisemblance d'un droit;
- 2) cette affaire ou ce recours a manifestement très peu de chance de succès;
- 3) les coûts que cette affaire ou ce recours entraînerait, seraient déraisonnables par rapport aux gains ou aux pertes qui pourraient en résulter pour le requérant ou, selon le cas, le bénéficiaire, à moins qu'il ne mette en cause soit ses moyens de subsistance, soit ses besoins essentiels et ceux de sa famille;
- 4) le jugement ou la décision ne serait probablement pas susceptible d'exécution;
- 5) la personne qui demande l'aide ou qui en bénéficie refuse, sans motif valable, une proposition raisonnable de règlement de l'affaire;
- 6) les services pour lesquels cette aide est demandée peuvent être obtenus autrement, notamment par l'intermédiaire d'un autre service gouvernemental ou d'un autre organisme.

Renseignements particuliers	Étude des crédits 2023-2024
Question 27	Coût total des frais judiciaires payés par le réseau d'aide juridique pour les bénéficiaires desservis par des avocats salariés ou par des avocats de la pratique privée, par catégories de frais.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Répartition des frais judiciaires (1) encourus par
les avocats salariés, par catégorie de frais, par région
Du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023 - Volet contributif et volet gratuit

Régions	Civil	%	Criminel	%	Total
Abitibi-Témiscamingue	32 478	53.7%	27 978	46.3%	60 456
Bas St-Laurent- Gaspésie	75 733	82.0%	16 674	18.0%	92 407
Côte-Nord	26 072	59.8%	17 548	40.2%	43 620
Estrie	130 088	92.4%	10 766	7.6%	140 854
Laurentides-Lanaudière	146 950	90.5%	15 491	9.5%	162 441
Mauricie-Centre-du- Québec	108 296	86.5%	16 953	13.5%	125 249
Montréal	712 993	97.9%	15 512	2.1%	728 505
Outaouais	153 068	92.8%	11 801	7.2%	164 869
Québec	107 476	57.5%	79 304	42.5%	186 780
Rive-Sud	176 544	95.5%	8 312	4.5%	184 856
Saguenay-Lac St-Jean	30 308	59.8%	20 402	40.2%	50 710
Total	1 700 006	87.6%	240 741	12.4%	1 940 747

Répartition des frais judiciaires (1) encourus par
les avocats de la pratique privée, par catégorie de frais, par région
Du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023 - Volet contributif et volet gratuit

Régions	Civil	%	Criminel	%	Total
Abitibi-Témiscamingue	40 609	26.9%	110 232	73.1%	150 841
Bas St-Laurent- Gaspésie	32 468	63.6%	18 550	36.4%	51 018
Côte-Nord	8 819	9.0%	89 423	91.0%	98 242
Estrie	66 780	55.7%	53 006	44.3%	119 786
Laurentides-Lanaudière	180 682	55.8%	143 108	44.2%	323 790
Mauricie-Centre-du- Québec	74 565	37.6%	123 830	62.4%	198 395
Montréal	778 082	68.4%	360 116	31.6%	1 138 198
Outaouais	20 643	38.6%	32 892	61.4%	53 535
Québec	76 200	33.6%	150 403	66.4%	226 603
Rive-Sud	257 397	53.0%	228 308	47.0%	485 705
Saguenay-Lac St-Jean	12 656	52.6%	11 387	47.4%	24 043
Total	1 548 901	54.0%	1 321 255	46.0%	2 870 156

(1) Incluant les frais d'expertise, excluant le coût pour photocopies et les frais de déplacements.

Question 28	Ventilation détaillée des effectifs, au 31 mars 2022, pour la commission des services juridiques ainsi que pour chacun des bureaux d'aide juridique régionaux.
-------------	--

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Ventilation détaillée des effectifs pour la Commission
ainsi que pour chacun des bureaux au 28 février 2023

RÉGIONS	Avocats	Autre personnel	Stagiaires	Total
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE				
Administration & Amos	3,0	6,6		9,6
Rouyn-Noranda	3,0	3,0		6,0
Ville-Marie	1,0	1,0		2,0
Val d'Or	6,0	5,0	0,5	11,5
La Sarre	1,0	1,0		2,0
Nord	3,0	2,6		5,6
Kuuujuaq	1,0	1,0		2,0
Chibougamau	1,0	1,0		2,0
Paix des Braves	1,0	1,0		2,0
Projet Nord	3,0	3,0		6,0
Enquête sur mise en liberté	1,0	1,0		2,0
	24,0	26,2	0,5	50,7
BAS ST-LAURENT-GASPÉSIE				
Rimouski	7,0	8,0	1,0	16,0
New Richmond	2,0	2,7		4,7
Rivière-du-Loup	3,0	5,0	1,0	9,0
Gaspé	1,0	1,5		2,5
Iles-de-la-Madeleine	1,0	1,0		2,0
Matane	2,0	2,5		4,5
Chandler	2,0	2,7		4,7
Amqui	1,0	1,5		2,5
Ste-Anne-des-Monts	1,0	1,5		2,5
Cabano	1,0	1,6		2,6
	21,0	28,0	2,0	51,0
CÔTE-NORD				
Sept-Iles	5,0	7,5		12,5
Baie-Comeau	5,0	5,0	0,5	10,5
Forestville	1,0	1,0		2,0
	11,0	13,5	0,5	25,0
ESTRIE				
Sherbrooke (administration et civil)	8,0	15,0	0,5	23,5
Coaticook	1,0	1,0		2,0
Thetford Mines	3,0	4,0		7,0
Val-des-Sources	2,0	2,0		4,0
Lac Megantic	2,0	2,0		4,0
Magog	2,0	2,0		4,0
Sherbrooke (jeunesse et criminel)	9,5	9,0		18,5
	27,5	35,0	0,5	63,0

Question 28	Suite
--------------------	-------

LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

St-Jérôme	18,0	17,1	1,0	36,1
Joliette	11,0	11,3	1,0	23,3
Mont-Laurier	2,0	2,8		4,8
Ste-Thérèse	2,0	3,6		5,6
Repentigny	2,0	3,9		5,9
Ste-Agathe	1,0	1,6		2,6
Lachute	1,0	1,6		2,6
St-Eustache	1,0	1,7		2,7
Terrebonne	1,0	1,5		2,5
Administration	2,0	5,0		7,0
	41,0	50,1	2,0	93,1

MAURICIE-CENTRE-DU-QC

Trois-Rivières	11,0	12,0	0,5	23,5
Shawinigan	6,0	6,0	0,5	12,5
La Tuque	1,0	1,0		2,0
Drummondville	6,0	8,0	0,5	14,5
Victoriaville	4,0	5,0		9,0
Administration	1,0	4,0		5,0
	29,0	36,0	1,5	66,5

MONTREAL

Laval	16,0	16,0	0,5	32,5
Centre Sud	7,0	9,0	0,5	16,5
Div. Jeunesse	15,0	10,0	0,5	25,5
Division criminelle	25,0	31,0	2,0	59,0
Maisonnette-Mercier	8,0	10,0	0,5	18,5
Montréal-Nord	7,0	9,0	0,5	16,5
Côte-des-Neiges	6,0	8,0	0,5	14,5
Crémazie	7,0	9,0	0,5	16,5
Sud-Ouest	8,0	10,0	0,5	18,5
Administration	3,0	22,0		25,0
Immigration	9,0	14,0		23,0
Pointe-St-Charles	3,0	5,0		8,0
Santé mentale	5,0	3,0		8,0
Service de garde	9,0			9,0
Service de garde - Visio	5,0	1,0		6,0
	133,0	157,0	6,0	296,0

OUTAOUAIS

Gatineau (Civil, famille, jeunesse)	10,0	13,0		23,0
Maniwaki	2,0	2,5		4,5
Campbell's Bay	1,0	1,0		2,0
Buckingham / St-André	2,0	2,5		4,5
Gatineau	5,5	6,5		12,0
Gatineau - Section criminelle	7,0	7,5	0,5	15,0
Aylmer	1,5	1,5		3,0
	29,0	34,5	0,5	64,0

Question 28	Suite
--------------------	-------

QUÉBEC

Charlesbourg	6,0	9,0		15,0
La Malbaie	1,0	1,4		2,4
Lévis	3,0	4,0		7,0
Montmagny	2,0	2,0		4,0
St-Georges-de-Beauce	3,0	4,0		7,0
St-Joseph-de-Beauce	2,0	2,0		4,0
Qc – Section jeunesse	10,0	7,0	1,0	18,0
Qc – Section criminelle	10,5	13,1	1,0	24,6
Centre-ville	5,0	7,0		12,0
Administration	2,0	5,0		7,0
	44,5	54,5	2,0	101,0

RIVE-SUD

Longueuil - Administration	2,0	4,5		6,5
Longueuil – Affaires civiles	9,0	12,0	1,0	22,0
Châteauguay	2,0	3,0		5,0
St-Jean-sur-Richelieu	4,0	4,0		8,0
St-Hyacinthe	5,0	6,0		11,0
Sorel	3,0	4,0		7,0
Granby	5,0	5,0		10,0
Valleyfield	8,0	8,0		16,0
Cowansville	2,0	3,0		5,0
Longueuil – Criminel & Jeunesse	13,0	10,5		23,5
Projet Rebâtir	16,0	5,0		21,0
	69,0	65,0	1,0	135,0

SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

Chicoutimi	6,0	7,0		13,0
Alma	3,0	4,0		7,0
Roberval	2,0	3,0		5,0
Dolbeau-Mistassini	1,0	2,0		3,0
La Baie	1,0	1,0		2,0
Jonquière	3,0	4,0		7,0
Administration	1,0	3,0		4,0
	17,0	24,0	0,0	41,0

COMMISSION	13,0	51,0		64,0
------------	------	------	--	------

TOTAL DES EFFECTIFS	459,0	574,8	16,5	1050,3
---------------------	-------	-------	------	--------